

vous présentera plus que des fibres ligneuses qui ne contiennent presque plus de nourriture, et toute la richesse de cette plante se trouve dans son épi.

*Les habitants.*—Nous admettons ce que vous venez de dire pour les céréales et nous savons que la paille du grain qui a parfaitement mûri n'est pas d'une grosse valeur, mais il ne doit pas en être ainsi du foin ?

*M. le Curé.*—Vous vous trompez encore ici, le phénomène est le même dans l'une et l'autre plante. Prenez, par exemple une tige de mil ou de trèfle. Tant que ces deux plantes ne sont qu'en fleurs, la tige est tendre et remplie d'un jus abondant, mais laissez tomber la fleur et se former la graine, puis abattez ce foin ; et après une journée ou deux passées au soleil, vous verrez que sa tige est dure, cassante, et qu'elle aussi ne contient plus que des fibres ligneuses.

Dans les céréales, vous êtes au moins dédommagés du peu de valeur de la paille par le grain qui vous en revient, mais il n'en est pas ainsi du foin que vous cultivez pour sa tige ; alors, c'est une perte sans dédommagement. Quand vous fauchez votre foin quand il est mûr, la graine se perd, soit sur le champ, soit dans la charrette, soit sur le fenil, ou ce qui est encore pire sur le dos de ses animaux. De plus, dans cet état de maturité, le foin se dépeuille de sa tête et de ses feuilles, et alors qu'il reste-t-il

Savez-vous ce qui vous trompe et qui vous fait croire que le foin coupé vert diminue de moitié ? C'est parce que les tiges du foin fauché dans cet état, sont très-flexibles et se pressent facilement ; au lieu que quand le foin est mûr, sa tige qui est dure et raide se presse difficilement, et dans les deux cas, la même quantité de foin fera des meules de différentes dimensions ; celle composée de foin mûr sera de grosseur double, mais d'un poids la moitié moindre.

Vous le savez, le poids n'est pas toujours en raison directe de la masse. Si vous voulez vous convaincre de la vérité de ce que j'avance, posez un voyage de foin coupé vert, avec un autre de même dimension de foin coupé mûr, et vous verrez que la différence sera sensible, en faveur du premier. Et cette différence, ce sont vos animaux qui en bénéficient ou encore, faite une autre expérience ; engraissez deux bœufs de même âge et de même grosseur, et vous verrez que s'il vous faut quatre voyages de foin vert pour engraisser l'un, il vous faudra au moins huit voyages de foin mûr pour mettre l'autre dans le même état d'embonpoint.

*Les habitants.*—Mais, Monsieur le curé, savez-vous que vous nous ouvrez les yeux sur un sujet important, et que nous comprendrons maintenant que la doctrine du petit Baptiste a tout à fait du bon sens.

*M. le Curé.*—Voilà donc encore une conversion d'opérée ; et ce ne sera pas la dernière j'espère.

Petit Baptiste qui savait que plus la récolte du foin se fait avec promptitude, moins il court de danger, prit à son service, plusieurs journaliers et journalières, pour la saison, et malgré qu'il eut une quantité considérable de foin à récolter, quinze jours lui suffirent pour le faucher et le rentrer. Comme il savait qu'il est toujours préjudiciable d'exposer le foin à la pluie et à la rosée, il avait soin de mettre en petites meules tous les soirs, celui qu'il ne pouvait rentrer le jour même. Le lendemain matin, il laissait disparaître la rosée avant d'ouvrir ses meules. Quand il craignait la pluie, il lui arrivait quelquefois de serrer son foin un peu serré, mais alors pour empêcher qu'il ne se gâtât, il le saupoudrait de sel.

Avec ses précautions, petit Baptiste put faire toute sa récolte de foin dans les meilleures conditions possibles. ce qui faisait un grand contraste avec ses voisins, qui par la lenteur qu'ils apportaient à leurs travaux eurent à subir bien des accidents.

*Les habitants.*—Si petit Baptiste avait été à notre place, cette année, nous ne savons comment il se serait pris pour se mettre à couvert de pluies fréquentes que nous avons eues et qui ont sérieusement endommagé une grande partie de notre récolte de foin ?

*M. le Curé.*—Vous croyez sans doute m'embarrasser par cette question et trouver la sagesse de notre jeune cultivateur en défaut ; mais vous crachez en l'air et ça va vous tomber sur le nez, comme on dit vulgairement. D'abord petit Baptiste aurait commencé sa fenaison quinze jours avant vous autres, et il aurait eu le temps de la terminer avant les grandes pluies ; en second lieu, en supposant qu'il aurait eu à faire ses travaux au même temps que vous l'étude qu'il avait faite des signes du temps et la précaution qu'il aurait eu de mettre son foin tous les soirs, en meule, lui aurait fait éviter la plupart des accidents, qui vous ont fait éprouver de si grandes pertes.

*Les habitants.*—Merci, Monsieur le curé, nous sommes pleinement satisfaits de vos explications.

#### SOCIÉTÉ DE COLONISATION.

On nous écrit de St. Céaire :

« L'intérêt que vous portez à la belle cause de la colonisation me porte à croire que vous serez heureux d'apprendre que les citoyens de St. Céaire, sur l'invitation de leur pasteur, se sont réunis, le 6 courant après la grand'messe, à la sacristie du lieu, pour prendre connaissance de la loi de colonisation.

L'assemblée sous la présidence de M. le curé était nombreuse.

Après un examen de la loi de colonisation, et beaucoup d'explications données par les personnes compétentes, une société de colonisation fut de

suite formée. Vu qu'aucune société n'existe encore dans le comté de Rouville, conformément à la loi, on lui donna le nom de société de colonisation No. 1, du Comté de Rouville. Quarante-huit personnes signèrent de suite l'acte de déclaration qui sera envoyé ces jours-ci à l'Honorable Ministre d'Agriculture. Après cela on fit l'élection du Conseil d'administration ; J. B. Delégo, Ecr., inspecteur d'école, fut choisi pour l'président ; M. Joseph Préfontaine, senior, vice-président ; Le Révd. J. A. Provençal, secrétaire-trésorier ;

J. E. Gaboury Ecr., N. P., directeur, ainsi que MM. Abraham Papineau, Jacques Désautels, Pierre Giguault, et Clovis Noisoux. »

Nous félicitons les citoyens de St. Céaire, d'avoir eu l'idée de fonder une telle société.

#### A PROPOS D'EXHIBITION.

Un article avait été omis sur la liste des prix proposés au concours agricole, c'est l'anis : pas de prix pour l'anis.

M. B. cultivateur intelligent de Saint-Jean-Port-Joly, se présente au Bureau et demande s'il pourrait faire figurer de l'anis à l'exposition.

—Certainement, monsieur.

—Si je vous le demande, c'est, voyez-vous, qu'il n'en est pas fait mention dans votre liste de prix.

—C'est un oubli que le comité saura bien réparer. Quelle quantité vous proposez-vous d'exposer ?

—Oh ! la quantité qu'il vous plaira de désigner. Un, deux, trois minots, si vous voulez.

—Trois minots dites-vous ? Vous le cultivez en grand à ce qu'il paraît.

—Assez en grand de fait, car j'espère pouvoir en mettre cette année, environ 250 minots, ou si vous l'aimez mieux, 10,000 livres sur le marché.

—Dix mille livres !

—Comme vous dites, monsieur, dix mille livres.

—Et à qui le vendez-vous ?

—A. M. Chaput et à M. Tiffin, de Montréal, je le leur vends dix centins la livre. Celui qu'ils font venir de France leur coûte quinze centins et ne vaut pas davantage.

—A ce compte, vous espérez cette année, vendre de l'anis pour une somme de mille plus-tres.

Je l'espère monsieur.

—Et comment cultivez-vous cette graine ?

La culture de l'anis est des plus simples. Nous le semons une fois pour toujours. C'est une plante vivace qui se reproduit et se multiplie d'elle-même et sans soin de notre part. Je fais ma récolte d'anis dans une prairie de vingt acres, où il croit çà et là, par tables. Comme il mûrit avant le foin, nous le coupons sans trop causer de dommage à la prairie. Après l'avoir battu il ne nous reste plus qu'à le passer au ericle, qui met la graine au net et prête à être portée sur le marché.

—Y a-t-il longtemps que vous faites cette culture ?

Environ huit ans.

—Voyant les profits que vous en retirez, vos voisins ont dû vous imiter ?

Pardons Monsieur, dans tout Saint-Jean je suis le seul qui cultive l'anis en grand.

—J'ai recueilli la leçon et j'en fais part à toute la classe agricole. Puisse-t-elle savoir en profiter.